

Syndicat des eaux de l'AMBALLON

eau potable

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2019**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	6
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
<b>1.6.6.</b>	<b>Volume consommé autorisé</b> .....	<b>8</b>
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	12	
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.4.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
<b>3.4.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	<b>14</b>
<b>3.4.2.</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	<b>14</b>
<b>3.4.3.</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	<b>14</b>
<b>3.4.4.</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b> .....	<b>15</b>
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
4.	Financement des investissements .....	16
4.1.	Branchements en plomb.....	16
4.2.	Le Montants financiers .....	16
4.3.	État de la dette du service .....	16
4.4.	Amortissements .....	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	17
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	18

# **1. Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat des eaux de l'AMBALLON
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service : Production, transfert, distribution
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Estrablin, Eyzin-Pinet, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Saint-Sorlin-de-Vienne, Beauvoir de Marc, Savas-Mepin, Villeneuve de Marc.
- Existence d'une CCSPL : non

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en délégation de service public.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Saur
- Date de début de contrat : 01/01/2008
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/04/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 5 avenants :
  - Avenant 1 du 26/12/2011 : mise en place de la télérelève
  - Avenant 2 du 23/12/2016 prolongeant la date d'échéance du contrat, modifiant les modalités de déploiement de la télérelève et prenant en compte l'impact des lois Brottes et construire sans détruire
  - Avenant 3 du 24/10/2017 : nouvelle date d'échéance du contrat
  - Avenant 4 du 01/01/2018 : avenant tripartite pour transfert d'une partie du contrat à Bièvre Isère Communauté
  - Avenant 5 du 01/01/2020 : substitution de Vienne Condrieu Agglomération au SIE de l'Amballon suite à sa dissolution.
- Nature exacte de la mission du prestataire : distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation.

## **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 12 264 habitants au 31/12/2019 (12 264 au 31/12/2018).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 462 abonnés au 31/12/2019 (5 364 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Beauvoir de Marc	483	485	0.4%
Estrablin	1 591	1 622	1.9%
Eyzin-Pinet	984	1 007	2.3%
Meyssez	283	305	5.5%
Moidieu-Détourbe	786	804	2.3%
Saint-Sorlin-de-Vienne	368	374	1.6%
Savas-Mépin	356	353	-0.8%
Villeneuve-de-Marc	507	512	1%
<b>Total</b>	<b>5 364</b>	<b>5 462</b>	<b>1,8%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,03 abonnés/km au 31/12/2019 (17,7 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,27 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,31 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 109,33 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (103,58 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 873 068 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (875 634 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>
Puits la Détourbe	Forage - Puits	160	567 350	577 810
Forage 1 des Bielles	Forage – Puits	65	152 946	140 730
Forage 2 des Bielles	Forage – Puits	45	155 338	154 528
<b>Total</b>			875 634	873 068

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

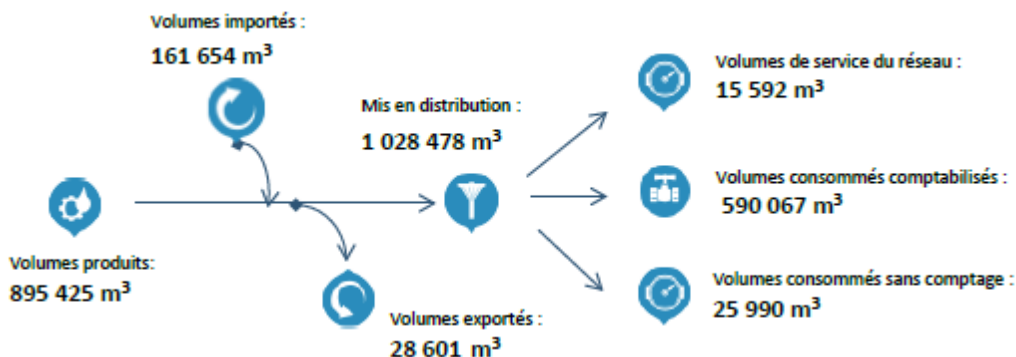
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas d'eaux brutes.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



### 1.6.2. Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de la Détourbe	Chloration au réservoir du Piron et de Villeneuve de Marc
Station des Bielles	Chloration au réservoir du Piron et de Villeneuve de Marc

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>
Achat à St Jean de Bournay – Poussin	1 145	939
Achat à St Jean de Bournay – Plantin	757	490
Achat à Pont-Evêque – ZA Abbaye	1 022	1 191
Achat à Pt Evêque – ZA du Rocher	0	0
Achat à St Jean de Bournay – Mollard DN 15	1 694	1 303
Achat à St Jean de Bournay – Mollard DN 60	15 757	14 268
Achat à Vienne – DN 100	46	25
Achat à Vienne Gémens	121 044	145 426
<b>Total</b>	<b>141 465</b>	<b>163 642</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques et non domestiques <sup>(1)</sup>	548 744	590 067	7,5%
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	28 480	26 629	-6,5%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an
Volume consommation sans comptage (V8)	25 844	NC
Volume de service (V9)	15 593	15 592

### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	590 181	590 067	-0%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 299,35 kilomètres au 31/12/2019 (299,39 au 31/12/2018).



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	21,45 €	21,45 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 45 m <sup>3</sup>	0,8486 €/m <sup>3</sup>	0,8486 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 45 m <sup>3</sup>	0,1983 €/m <sup>3</sup>	0,1983 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	45,67 €	46,92 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 45 m <sup>3</sup>	0,3415 €/m <sup>3</sup>	0,3563 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 45 m <sup>3</sup>	0,5172 €/m <sup>3</sup>	0,5367 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,09 €/m <sup>3</sup>	0,09 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €/m <sup>3</sup>	0,27 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	21,45	21,45	0%
Part proportionnelle	53,06	53,06	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	74,51	74,51	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	45,67	46,92	2,7%
Part proportionnelle	54,16	56,29	3,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	99,83	103,21	3,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	32,40	0%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	___%
Autre : .....	0,00	0,00	___%
TVA	11,96	12,15	1,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	55,16	55,35	0,3%
<b>Total</b>	<b>229,50</b>	<b>233,07</b>	<b>1,6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,91</b>	<b>1,94</b>	<b>1,6%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 572 284m<sup>3</sup>/an (548 744 m<sup>3</sup>/an en 2018).

## 2.3.Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	361 8000	378 000
<i>dont abonnements</i>	NC	NC
Recette de vente d'eau en gros	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0
Total recettes de vente d'eau	361 8000	378 000
Recettes liées aux travaux	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (préciser)	0	0
Total autres recettes	0	0
<b>Total des recettes</b>	<b>361 8000</b>	<b>378 000</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	482 700	509 100
<i>dont abonnements</i>	NC	NC
Recette de vente d'eau en gros	NC	NC
Recette d'exportation d'eau brute	NC	NC
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	NC	NC
Total recettes de vente d'eau	482 700	509 100
Recettes liées aux travaux	90 200	68 000
Autres recettes	115 600	119 000
Total autres recettes	205 800	187 000
<b>Total des recettes</b>	<b>688 500</b>	<b>696 100</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 1 252 563 € (1 322 908 € au 31/12/2018).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

#### **3.2.**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	33	0	38	0
Paramètres physico-chimiques	33	0	39	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### **3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,25%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99,86%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.4. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	65 %	62.46 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	5.81	6.04
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	59.6%	57.4 %

#### 3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,6 m<sup>3</sup>/j/km (4 en 2018).

#### 3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 3,6 m<sup>3</sup>/j/km (3,1 en 2018).

#### 3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 4,224 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,28% (0,5 en 2018).

#### 3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80%.

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

Le réseau du syndicat ne possède pas de branchements en plomb.

### **4.2. Le Montants financiers**

	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2019</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 322 593	1 865 570
Montants des subventions en €	675 408	559 759
Montants des contributions du budget général en €	SO	SO

### **4.3. État de la dette du service**

Le syndicat ne possède pas d'emprunt en cours.

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 193 725 € (179 451 € en 2018).



## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créance en 2019.

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Aucune d'opération de coopération décentralisée n'a été menée par le syndicat.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 264	12 264
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,91	1,94
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	61,1%	60,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	4	3,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,6	3,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	____%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	____%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0234	0